

Elèves du CNED

Informations et autorisations parentales pour la sécurité des élèves.

Chers parents,

L'association des parents d'élèves de l'école de Banjul (APE) ainsi que toute l'équipe sont responsables de la sécurité des élèves pendant le temps scolaire. Afin d'assurer cette sécurité, merci de bien vouloir remplir et signer l'autorisation suivante :

Je soussigné, Madame, Monsieur

- Autorise mon enfantà sortir seul de l'école les mardis, mercredis jeudis de 13h30 à 14h30 et à 16h30 (avant et après les études surveillées) et après la classe les lundis 13h30 et les vendredis 13h.

- N'autorise pas mon enfantà sortir seul de l'école les mardis, mercredis jeudis de 13h30 à 14h30 et à 16h30 (avant et après les études surveillées) et après la classe les lundis 13h30 et les vendredis 13h.

Rayer la mention inutile.

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

Important : Une surveillance est assurée pour tous les élèves de 13h30 à 14h30, avant les études surveillées, par les enseignants du CNED.

Repas : Les élèves n'ayant pas l'autorisation de sortie peuvent apporter leur repas et manger dans la cour de 13h30 à 14h30.

Cordialement,
David Lamy
Directeur